

MOBILISATION TVA

35 ASSOCIATIONS DE LA FILIÈRE CHEVAL SE SONT MOBILISÉES EN LANÇANT UNE CAMPAGNE D'INFORMATION À DESTINATION DU PUBLIC LORS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE QUI S'EST TENUE AU SALON DE L'AGRICULTURE LE 27 FÉVRIER. RAPPEL DE LA SITUATION ET APPEL À LA MOBILISATION.

LE NOMBRE DE
SIGNATURES DE
LA PÉTITION
DONNERA
DU POIDS À
LA VOIX DES
REPRÉSENTANTS
DE LA FILIÈRE.
SIGNEZ LA SUR

lechevalvamal.fr

Une filière d'excellence menacée

Le cheval est une filière française d'excellence qui se caractérise par un modèle unique de développement des poney-clubs et centres équestres, une organisation reconnue des courses hippiques, un élevage performant. Elle recouvre des activités très diversifiées qui vont de l'utilisation d'équidés de travail aux succès sportifs internationaux, notamment lors des derniers Jeux Olympiques de Rio.

Jusqu'en 2012 un taux de TVA adapté a permis le développement de l'emploi et de l'entrepreneuriat au sein de cette filière ancrée sur l'ensemble des territoires nationaux.

Depuis cette date, la modification des taux de TVA applicables à la filière équine l'a plongée dans de grandes difficultés.

Une filière agricole par nature

Quelle qu'en soit la finalité, la filière équine est agricole et rurale par nature. Ceci afin de garantir :

- les exigences liées au cycle animal,
- l'entretien, le dressage, l'entraînement et le respect de la bonne utilisation des équidés.

L'ensemble des contributions de ces activités sont bénéfiques du point de vue :

- écologique : aménagement du territoire, sauvegarde de la ruralité...
- éducatif : élément de cohésion sociale, mise en avant de l'apprentissage, enseignement sportif...
- culturel : sauvegarde d'une filière d'excellence, mise en valeur du patrimoine architectural équin...



Les présidents d'associations ont signé l'appel à un taux réduit de TVA pour la filière

Une filière, un contexte

L'application du taux normal de TVA (20%) à la filière équine en France, a eu des effets économiques et sociaux catastrophiques pour les socioprofessionnels conduisant à un effondrement des investissements, mettant en péril les emplois de la filière dans des territoires ruraux déjà en grande difficulté. La nécessité de pouvoir appliquer un taux réduit de TVA à l'ensemble de la filière a été préconisée, dans un récent rapport d'information sur la situation de la filière équine, unanimement salué par les groupes parlementaires.

Conformément à son programme de travail, la Commission européenne initiera une proposition législative relative aux taux de TVA au cours du troisième trimestre 2017. Dans le cadre des négociations à venir, notamment au Conseil de l'Union européenne, le Gouvernement français doit soutenir la démarche entreprise par la Commission européenne et défendre un taux réduit de TVA applicable à l'ensemble de la filière équine.

Les acteurs français de la filière équine appellent l'ensemble des élus et des personnalités politiques à leur apporter leur soutien pour permettre à la

France, et aux Etats-membres qui le souhaiteraient, d'appliquer un taux réduit de TVA à une filière en péril.

Une filière combative

Dans le prolongement de l'Appel à la mise en place d'une politique européenne globale et ambitieuse en faveur de la filière équine dans l'Union Européenne qui a eu lieu en octobre 2016, les 5 présidents des secteurs : Elevage, Sports et Loisirs, Courses et Equidés de Travail soutenus par les Associations, Fédérations, Groupements et Syndicats représentant l'ensemble de la Filière Equine s'unissent à nouveau pour défendre auprès du monde politique le retour à une TVA à taux réduit.

Une filière qui communique

La campagne d'information à destination du public lancée au Salon de l'Agriculture s'appuie sur :

- Lechevalvamal.fr site d'information sur la démarche de la Filière Cheval
- Une pétition en ligne sur lechevalvamal.fr
- Un Compte twitter : [@lechevalvamal](https://twitter.com/lechevalvamal)